



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/56

Date de convocation : 15 mai 2026

**Objet : Budget Assainissement – Décision
modificative n°1**

Date d'affichage : 15 mai 2026

Date de réunion : 21 mai 2026

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-et-un mai à 20h12, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Emilie CORDIER, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludvine OLIVIER, Madame Lia ONOFRE, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Monsieur Michel MERCIER qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE

Madame Marie-Pierre GAUTHERET est nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026 du budget assainissement,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires afin de permettre :

- la régularisation d'une situation liée au transfert d'un permis de construire concernant une participation de raccordement au réseau d'assainissement
- la régularisation comptable relative aux écritures de TVA
- la prise en charge de la facturation auprès de SUEZ et le reversement à l'Agence de l'eau de la redevance de performance du système d'assainissement collectif

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget assainissement 2026

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63713 : Redevance performance systèmes assainissement collectif	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 70613 : Participations pour assainissement collectif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 110.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 110.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 110.00 €	0.00 €	7 110.00 €
Total Général		7 110.00 €		7 110.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative au budget assainissement 2026 telle qu'inscrite ci-dessus

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/05/2026

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

